

J. BONNEMAINS

Les déchets post-catastrophe. Anticiper pour mieux gérer

Les déchets post-catastrophe représentent des quantités considérables générées en des temps très courts. Au sens de cet article, les poussières, aérosols, cendres et suies émis par les incendies, les bombardements ou les tremblements de terre sont des déchets. Les catastrophes sont le plus souvent considérées comme closes quand le bilan humain est quantifié et la phase d'assistance humanitaire urgentiste terminée.

Les déchets et leurs effets sanitaires sont le plus souvent mal connus et négligés. Dans une démarche récente, les pouvoirs publics, les agences spécialisées et des groupes d'experts et de praticiens spécialisés s'attachent à définir des attitudes préventives avant les catastrophes, et curatives après leur déclenchement dont la conjonction permettrait de réduire les volumes des déchets et les conséquences sanitaires. Le meilleur exemple organisationnel pourrait bien être dans ce domaine celui des marées noires et de la doctrine appliquée par le Centre d'études et de recherche sur les pollutions accidentelles (CEDRE) et consolidée par le Plan Polmar. La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 pourrait être un tremplin pour étendre à d'autres catastrophes que les naufrages et à d'autres déchets que les hydrocarbures, les pratiques de prévention, de tri, de gestion et de suivi.

Cet article est largement inspiré du dossier réalisé par Robin des Bois, avec l'aide de l'Ademe pour le compte du Groupe d'expertise et d'intervention déchets post-catastrophe (GEIDE) « Les déchets post-catastrophe : risques sanitaires et environnementaux », disponible à l'adresse : http://www.robindesbois.org/GEIDE/Dechets%20Post-cata_GEIDE_sept07_v3.pdf.